



Vente de mon ancien véhicule à un particulier

Par clemoise

Bonjour,

J'ai vendu début février mon véhicule a un particulier. Une semaine avant la vente j'ai un voyant de batterie qui est apparu signifiant un problème de charge de batterie. Je suis allée voir un spécialiste dans les batteries qui m'a confirmé le problème me disant que c'était normal que ma batterie soit à plat(âgée de la voiture). Il a fait les tests et me la changée. J'ai roulé une semaine avec ma voiture sans problème. J'ai vendu ma voiture par la suite et j'ai informé l'acheteur du changement de batterie il y a une semaine. Je lui est remis la facture. Quand il a essayé le véhicule, aucun voyant n'est apparu. Un mois après la vente l'acheteur m'a contacté pour me dire qu'il avait eu pleins de soucis en en lien avec la batterie et qu'il allait l'emmenner au garage pour la passer à la valise. Je voulais savoir si en cas de réparation, je devais payer la facture et si ce problème est considéré comme vice caché.

Merci de votre réponse cordialement

Par Prana67

Bonjour,

Tout dépend des "soucis". Pour qu'un vice caché soit reconnu il faut démontrer que le défaut existait déjà au moment de l'achat.

Vu que l'acheteur a roulé un mois ce serait étonnant mais pas impossible. A voir ce qu'un expert en pense.

Si la batterie a un soucis elle est encore sous garantie. Si c'est autre chose, l'alternateur ou le régulateur par exemple le spécialiste qui a remplacé la batterie aurait du le détecter quand il a testé la batterie.

Par Nihilscio

Bonjour,

Il est vraisemblable que l'alternateur était défectueux ce qui pourrait effectivement être considéré comme un vice caché. En ce cas, une solution équitable du litige pourrait être que vous preniez à votre charge une part du coût de l'échange de l'alternateur.

Je serais assez soupçonneux envers le "spécialiste" en batteries. A-t-il testé l'alternateur ? J'en doute.